

30 avr 2021 -18:36

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2021

Premier projet de déclaration de révision de la Constitution

Sur proposition des ministres des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique Annelies Verlinden et David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un premier projet de déclaration de révision de la Constitution.

L'accord de gouvernement prévoit l'objectif d'une nouvelle structure étatique à partir de 2024, avec une répartition des compétences plus homogène et efficiente, qui respecte les principes de subsidiarité et de solidarité interpersonnelle.

Dans ce cadre, un projet provisoire de déclaration de révision de la Constitution a été rédigé. Il sera complété au cours de la législature suite aux travaux de la Plateforme de dialogue. À la fin de la législature, le projet de déclaration de révision de la Constitution sera soumis au vote de la Chambre et du Sénat et publié. Un rapport avec des recommandations directrices de la Plateforme de dialogue sera soumis au gouvernement fédéral d'ici fin 2021 au plus tard.

Le texte provisoire est transmis à la Chambre et au Sénat, avec la demande de le communiquer aux parlementaires et de le publier sur leur site Internet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des
Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be